Présentation des conclusions du chapitre :
Modes et lieux de vie - Protéger les liens, aménager les lieux

Constance RIVIERE

Directrice générale du Palais
de la Porte Dorée, conseillère d'État

Fabrice AUBERT

Directeur général adjoint de
Nexity, maître des requêtes
au Conseil d'État

Co-chefs de chapitre

Remerciements

Chefs de chapitre :

- **Fabrice Aubert**, Directeur général adjoint de Nexity, maître des requêtes au Conseil d'Etat
- **Constance Rivière**, Directrice générale du Palais de la Porte Dorée, Conseillère d'Etat

Les membres du groupe de travail :

- **Rachid Benzine**, Politologue et enseignant
- **Damien Botteghi**, Directeur de l'Habitat, de l'urbanisme et des paysages
- **Gaëtan Bruel**, Président du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- **Tara Heuzé-Sarmini,** Enseignante, fondatrice de Règles élémentaires
- **Aymeril Hoang**, Directeur de EuroCommons, groupe Caisse des Dépôts
- **Marie Lavandier**, Présidente du Centre des monuments nationaux
- **Laurence de Nervaux**, Directrice générale de Destin Commun
- **Aton Soumache**, Producteur de cinéma

Les rapporteurs du HCSP :

- **Sarah Bronsard**, Conseillère transversale
- **Mattéo Torres**, Conseiller transversal

Introduction

- **Comment se projeter dans des modes de vie désirables en 2050 ?**
  - Face à des imaginaires du futur dominés par des mondes abîmés, inhabitables ou autoritaires, passer de la paralysie à la remobilisation

- **Depuis 2000, des modes de vie profondément transformés**
  - Par la révolution numérique, les mutations socio-économiques, les évolutions démographiques et les recompositions territoriales
  - Un impact aussi fondamental que peu pensé ou accompagné : la solitude, l'un des grands maux contemporains ; les ruptures de vie, la norme ; les références collectives, des vestiges fragiles

- **Retrouver de l'épaisseur face aux tiraillements du monde contemporain**
  - Épaisseur des corps (soin et lien), des lieux et des expériences (contre le morcellement), du temps (face à l'accélération)

- **Deux horizons**
  - **2035** : prise de conscience, reprise de contrôle, accompagnement de la résilience et de l'adaptabilité des modes de vie
  - **2050** : redéfinir les conditions d'une vie commune soutenable, autour d'un principe : l'habitabilité

Protéger les liens, aménager les lieux

- **À l'horizon 2035** : **faire face à l'effritement des liens sociaux**
  - Retisser les liens dans une société où le numérique s'impose et où la solitude progresse
  - Adapter notre organisation sociale à des parcours de vie moins linéaires
  - Repenser les lieux de vie face aux nouveaux besoins

- **À l'horizon 2050** : **retrouver l'épaisseur des modes et lieux de vie et la force des récits communs**
  - Faire de la culture un levier de cohésion et de souveraineté
  - Encourager l'engagement dans une société plus numérisée et individualisée
  - Construire les conditions d'une vie habitable en France

Objectif 2035 :
Faire face à l'effritement des liens sociaux

Faire face à l'effritement des liens sociaux
Les constats

- **La progression rapide du numérique et de l'IA transforme considérablement nos modes de vie**
  - **Surexposition aux écrans** et **altération des capacités cognitives** (« brain rot ») ;
  - Progression de la **solitude**, y compris chez les **jeunes**, et repli de plus en plus choisi (« bonheur cocoon ») ;
  - **Transformation du lien social** : au lieu de faciliter les relations sociales, le numérique tend à les remplacer ;
- **Nos parcours de vie sont de moins en moins linéaires**
  - Les **structures familiales se diversifient** et les **solidarités ordinaires se réinventent** (amitié, coparentalité choisie, familles recomposées) ;
  - Les **trajectoires de vie** pourraient être **moins synchronisées** : entrée plus tardive dans « l'âge adulte », nouvelles perspectives pour les sexagénaires…
- **Les transformations démographiques, sociales, territoriales et climatiques ont un impact considérable sur nos lieux de vie**
  - Accentuation d'une **crise du logement** (quantité de logements disponibles, difficultés d'accès à la propriété…) ;
  - Ces difficultés renvoient à **l'évolution des structures familiales** (réduction de la taille moyenne des ménages), aux contraintes climatiques…

Faire face à l'effritement des liens sociaux
Les propositions

- **Anticiper l'impact de l'IA, retisser des liens**
  - Adopter une loi-cadre sur l'économie de l'attention pour préserver les capacités cognitives des jeunes ;
  - Reconnaître les infrastructures ordinaires de sociabilité comme des actifs essentiels de la cohésion sociale ;
  - Développer une stratégie nationale de prévention de la solitude ;
  - Adapter les politiques familiales, sociales et résidentielles à la diversification des structures familiales et des liens de solidarité, et poser la question de la reconnaissance juridique de ces nouveaux liens ;
- **S'adapter à des parcours de vie moins linéaires**
  - Créer les conditions pour que l'engagement des sexagénaires et septuagénaires soit source de bienfaits réciproques (formes souples de mentorat, accompagnement scolaire, bénévolat de proximité…)
- **Repenser les lieux de vie**
  - Adapter le parc de logements aux nouvelles structures familiales (typologies de logements modulables, bâtiments réversibles…) ;
  - Lever les freins réglementaires, assurantiels et fiscaux qui bloquent l'émergence de nouveaux lieux de vie et de sociabilité (espaces mutualisés, hybrides…).

Objectif 2050 :
Retrouver l’épaisseur des modes et lieux de vie et la force des récits communs

Redéfinir les conditions d'une vie commune soutenable
Les constats

- **La bataille culturelle face à l'IA**
  - L'essentiel des contenus culturels pourrait être produit, organisé et recommandé par des algorithmes ;
  - L'IA menacerait l'ensemble de la chaîne de valeur et la souveraineté culturelle du pays
- **Une protection sociale conçue pour des trajectoires linéaires**
  - Un habitant sur quatre aura plus de 65 ans en 2050 et les parcours compteront deux à trois reconversions majeures : éviter que les ruptures de vie ne deviennent des ruptures de droits ;
- **L'augmentation des vulnérabilités numériques**
  - La souveraineté cognitive des individus menacée par des agents d'IA (délégation de décisions individuelles, coordinateurs de vie, dépendance, rapport à l'autre, altération des capacités cognitives…) ;
- **Certains territoires seront soumis à des risques d'inhabitabilité**
  - Les contraintes climatiques deviendront un facteur déterminant des dynamiques territoriales : la question ne sera plus de savoir où les Français souhaitent vivre, mais dans quelles conditions ils pourront encore le faire.

Redéfinir les conditions d'une vie commune soutenable
Les propositions (1/2)

- **Faire de la culture un levier de cohésion et de souveraineté**
  - Préserver et valoriser les lieux culturels de proximité comme espaces de sociabilité incarnée (salles de cinéma, médiathèques…) ;
  - Préserver la diversité culturelle et le pluralisme de l'information par une régulation publique renforcée des médias et des industries culturelles ;
  - Défendre la souveraineté culturelle nationale et européenne en agissant sur la production et la diffusion ;
- **Préserver l'autonomie et recréer de l'engagement**
  - Faire évoluer les droits sociaux vers une logique de droits portables, mobilisables au fil des transitions : formation, reconversion, parentalité ;
  - Anticiper les effets de la transmission patrimoniale (donations avant 70 ans, viager, prêts à taux zéro…) ;
  - Anticiper les nouvelles formes de vulnérabilité numérique pour préserver la souveraineté cognitive des individus.

Redéfinir les conditions d'une vie commune soutenable
Les propositions (2/2)

- **Construire les conditions d'une vie habitable sur l'ensemble du territoire**
  - Réorganiser le territoire national sur une logique polycentrique, fondée sur des villes moyennes renforcées et des bassins de vie mieux connectés ;
  - Adapter le parc immobilier aux contraintes climatiques et démographiques ;
  - Généraliser les formes d'habitat conciliant autonomie individuelle et vie collective (coopératives d'habitation suisses, Accessory Dwelling Units américaines) ;
  - Inscrire l'habitabilité comme principe juridique dans le droit de l'urbanisme et de l'environnement.